

Compte-rendu de la séance du 24 mai 2019



Etaient absents: Bernard KLEIN, Stéphan SCHMITT (procuration) et Eric WEIBEL.

Le compte-rendu de la séance du 5 avril 2019 a été approuvé à l'unanimité.

I - Création d'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)

Une démarche de coopération a été initiée entre la Communauté de Communes du Kochersberg et la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, l'objectif étant de mutualiser des moyens et des ressources dans les domaines de compétence :

- Recenser l'offre, rencontrer et coordonner les acteurs, définir une politique de promotion et d'animation concertée afin d'envisager un développement touristique intercommunautaire ;
- Définir la politique d'animation intercommunautaire en faveur de la jeunesse ;
- Coordonner l'action des Conseils Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) des deux communautés de communes membres du PETR ;
- La mise en œuvre d'actions notamment en matière d'aménagement de l'espace, de déplacements, de développement économique, d'environnement et toute autre question d'intérêt intercommunautaire.

II- Remise de loyer

La locataire du logement communal du 1^{er} étage du 5 rue de l'Eglise a déposé son préavis pour le 30 juin. En contrepartie de l'électroménager et du mobilier installés dans la cuisine qui resteront en place, les conseillers ont décidé, par 12 voix pour et 1 abstention, de suspendre la demande de versement du dernier loyer.

III - Convention de partenariat entre la Commune et la société ATMO-RISK

Dans le cadre du développement d'alertes et d'infos météo, cette société souhaite mettre en place une station météorologique sur le ban communal de Gougenheim.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, donnent une suite favorable à cette demande, et mettent à disposition un terrain aux abords de l'école communale. Une subvention de 1 000,-€ leur sera versée pour l'acquisition du matériel nécessaire.

En contrepartie, la Commune bénéficiera d'un service sur-mesure d'alertes et d'infos météo.

IV - Achat de mobilier pour l'école communal

Les conseillers municipaux ont validé l'achat de 2 tabourets et d'un siège assis-debout pour un montant total de 438,76 €.

V- Rénovation de la Chapelle Saint Laurent

La Chapelle Saint Laurent présente de nombreuses fissures aux murs de façades et à un linteau en grès des Vosges.

Pour remédier à cette dégradation, il est nécessaire de reprendre en sous œuvre les fondations de ces murs, de procéder à la reprise des enduits en extérieur et colmater les fissures côté intérieur.

Le devis de la société Rauscher d'Adamswiller pour un montant de 18 387,50 € HT, soit 22 065,- € TTC a été validé à l'unanimité. Une demande de subvention sera déposée auprès de la Communauté de Communes du Kochersberg.

VI- Modification de l'éclairage public d'une partie de la rue de la Forêt

Suite aux travaux de réhabilitation d'une dépendance située rue de la Forêt, un potelet électrique ainsi qu'une lanterne d'éclairage public fixée sur une des façades du bâtiment seront déposés prochainement à la demande du propriétaire.

Un autre dispositif pour éclairer cette portion de rue devra être mis en place en concertation avec les riverains.

Comptes rendus des commissions :

Monsieur Laurent KRIEGER a fait le compte-rendu de diverses réunions auxquelles il a assisté :

- La commission locale de la vallée du Rohrbach où a été présenté le rapport financier annuel 2018. La station d'épuration a assaini 250 000 m³ d'eaux usées, soit 110 m³/habitant. Le prix de la part fixe de l'assainissement est 1,75 € HT/m³ depuis 2016. 11,5 km de réseau d'assainissement ont été curés.
- La **GE**stion des **Milieux Aquatiques** et la **Prévention des Inondations (GEMAPI)** : un état des lieux des différents travaux effectués sur notre commune a été réalisé - 36 mL de fascines ont été implantés, l'entretien du Dorfgraben a été fait et un piège à embâcle a été mis en place du côté de l'enclos à "cigognes". Le technicien chargé de l'entretien des cours d'eau a répertorié les travaux à réaliser sur le Dorfgraben, du côté de l'entrée Ouest de la commune. Fin juin se tiendra une réunion pour faire le point sur les dispositifs à mettre en place pour protéger le village.
- La commission locale Kochersberg- Souffel où a été présenté le rapport financier annuel 2018.
- La commission PLUi de la ComCom où le bureau d'étude chargé a présenté les différentes remarques faites par les Personnes Publiques Associées (DDT, SCOTERS, Chambre d'Agriculture, Conseil départementale 67). La commission PLUi de notre commune se réunira le 7 juin prochain pour faire le point sur les commentaires spécifiques à Gougenheim.

Divers :

Pour la rentrée scolaire 2019-2020, une **cantine scolaire**, sera installée dans la petite salle de la salle des fêtes sous couvert de la Communauté de Communes du Kochersberg en partenariat avec l'ALEF. Cette cantine accueillera à midi les élèves du RPI de Gougenheim-Rohr.

Prochaines séances : Vendredi 5 juillet 2019 à 20h30

Le maire: Frédéric SCHOENHENTZ

Avis AVIS Avis AVIS Avis AVIS



Depuis le 1^{er} mai 2019, le SDIS demande une participation de **50 à 80 €** pour la **destruction de nids** d'hyménoptères (guêpes, abeilles ...), car cette intervention ne relève pas des missions directement rattachées au service public.

**L'agence postale communale est fermée du 8 au 28 juillet 2019 inclus.
Les instances seront à retirer au bureau de poste de Hochfelden**

Le secrétariat de mairie sera ouvert aux heures habituelles

**AVIS
D'ENQUÊTE
PUBLIQUE**

L'enquête publique sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal aura lieu, **du lundi 3 juin 2019 à 9h au vendredi 5 juillet 2019 à 17h.**

Le dossier est consultable en mairie pendant cette période.

Les différents lieux accueillants les enquêteurs publics sont affichés en mairie.



SONORES.....

LES
NUISANCES



"A l'occasion des activités de loisirs, de jardinage, d'entretien ou autre, pratiquées sur les propriétés privées ou publiques, à l'intérieur ou à l'extérieur des habitations et de leurs dépendances, **il est interdit d'utiliser des engins équipés de moteurs bruyants les dimanches.** Les autres jours de la semaine, ces activités sont autorisées entre 8h et 20 h, sans pour autant porter atteinte à la tranquillité du voisinage, par la durée, la répétition ou l'intensité du bruit occasionné."

L'arrêté est consultable sur notre site Internet : www.gougenheim.fr